

CENTRE DE FORMATION VERMILLON

Centre de formation inscrit auprès de la préfecture de la Préfecture de la Région PACA
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 13226 13

www.centre-formation-decoration.com

BULLETIN D'INSCRIPTION

Je soussigné.....

Société Siren ou RM :

Adresse.....

Email.....Téléphone.....;

Souhaite inscrire personnes à la formation:

- Béton Ciré MODULE 1 INITIATION Particuliers ou Professionnels.

du.....

- Béton Ciré MODULE 2 « ENDUIT DE BETON CIRE » ETUDE DE PROJETS

du.....

- Béton Ciré MODULE 3 PROFESSIONNELS 2 JOURS

du.....

Je déclare avoir lu les conditions générales de ventes de formation évoquées ci-après.

Ci joint un chèque d'acompte de 50% du montant des formations soit :€

Le solde sera réglé le jour de la formation par chèque bancaire ou espèces.

DATE ET SIGNATURE

RENSEIGNEMENTS UTILES (rayer et/ou compléter) :

1-Comment avez-vous connu notre centre de formation ?

- Publicité dans un magazine – Précisez lequel :
- Lors d'un salon - Précisez lequel :
- Par le site internet – Précisez lequel :
- Dans une boutique - Précisez laquelle :
- Bouche à Oreille – Précisez par qui (si possible) :
- Autre : Précisez :

2-Avez-vous déjà utilisé du 'Béton Ciré' ? Non Oui **Marque & Produit :**

3-Avez-vous déjà effectué une formation 'Béton Ciré' ? Non Oui **Laquelle :**

CENTRE DE FORMATION VERMILLON

Centre de formation inscrit auprès de la préfecture de la Préfecture de la Région PACA
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 13226 13

www.centre-formation-decoration.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTES FORMATIONS

1- Application des conditions générales de ventes

Les inscriptions et la participation dispensées par VERMILLON impliquent l'acceptation entière de Vermillon et du participant aux présentes conditions générales de ventes. Aucune condition particulière ne sera acceptée contre ces présentes CVG , sauf acceptation écrite par VERMILLON.

2- Inscription

Les bulletins d'inscription sont disponibles sur le site internet www.centre-formation-decoration.com ou par téléphone au 04 42 27 11 36 ou courrier sur simple demande.

Toute inscription à une formation doit être confirmée par courrier avec le bulletin d'inscription dûment rempli.

La confirmation de votre inscription ne sera effective qu'à la réception de ce bulletin d'inscription VERMILLON accompagné du règlement par participant d'un acompte de 50% du montant de la formation.

Ce bulletin et cet acompte devront être reçus 15 jours avant la date de participation à la formation. Leur bonne réception vous sera confirmée par mail (ou par tel le cas échéant).

Celui ci sera déduit du montant total de la formation effectuée, le solde étant exigible au plus tard au début de la formation.

Tant que l'acompte ne sera pas perçu par la société VERMILLON celle ci se réserve le droit de disposer librement des places retenues par le participant.

3-Tarif et règlement

Nos tarifs sont indiqués dans les programmes de formation.

Ce sont des tarifs forfaitaires. Toute formation, commencée, est due en totalité. Tous les paiements s'effectueront avant le début de la formation.

Les repas de midi sont compris dans la formation et ne pourront être déductibles du montant de celle-ci.

CENTRE DE FORMATION VERMILLON

Centre de formation inscrit auprès de la préfecture de la Préfecture de la Région PACA
Déclaration d'activité enregistrée sous le n° 93 13 13226 13

www.centre-formation-decoration.com

4- Prise en charge de la formation

Notre centre de formation est inscrit à la préfecture de la région PACA. A ce titre, votre formation peut être prise en charge, dans le cadre de la formation professionnelle continue par votre OPCA, si vous êtes professionnel, et dans le cadre du DIF si vous êtes particulier.

Il vous appartient d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation. En cas de subrogation de paiement, si l'accord de prise en charge de votre organisme ne nous parvient pas au 1er jour de la formation, la formation vous sera facturée et vous devrez vous faire rembourser par votre organisme.

5- Contenu

Le contenu pédagogique et le déroulement des formations sont disponibles sur notre site internet www.centre-formation-decoration.com rubrique PROGRAMMES ou sur simple demande par courrier.

6- Garantie de participation.

Dans le cas où les conditions au bon déroulement de la session de formation ne seraient pas réunies, la société VERMILLON se réserve le droit de modifier la date prévue de celle-ci.

Dans le cas où le nombre d'inscrits serait trop important, la société Vermillon vous proposera des dates alternatives.

Dans les cas de modifications de dates celles ci se feraient au plus tard 5 jours ouvrés avant la date de formation initiale.

Si aucune de ces dates alternatives ne vous conviennent, le montant de votre acompte vous sera intégralement remboursé.

7- Annulation ou empêchement du participant:

Toute annulation entraîne des complications d'organisation et déséquilibre les groupes déjà constitués.

Nous vous demandons dans la mesure du possible d'éviter les annulations.

En cas d'annulation tardive (moins de 5 jours ouvrés avant la date de la formation), nous nous réservons le droit de conserver l'acompte versé à titre d'indemnité forfaitaire.